

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 4 septembre 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	23 août 2024	23 août 2024
16	12	12 + 1		

Délibération 2024_09_09 : Accord de principe sur l'acquisition de la parcelle Decourt au moulin neuf

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 4 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Martine YVON, Claude RAVON, Christophe PARION, Martine LLEU, Marc-Antoine LAMBERT, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Gwenaëlle DENIS.

Membres absents non représentés : Sandrine GUIBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE,

Membres absents représentés : Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON).

Secrétaire de séance : Martine YVON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'assemblée que Monsieur Decourt souhaite vendre à la commune la parcelle E210 d'une superficie de 3352m². Cette parcelle est juxtaposée à la parcelle E211 appartenant à la commune.

Monsieur le Maire explique que la parcelle E210 comporte des peupliers et est située en Zone Naturelle.

Il est demandé au conseil de donner son accord de principe pour l'achat de la parcelle E210.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la Majorité, avec 1 contre (M. Parion) 3 Abstentions (Mme Bonnifait, MM. Albert et Santolini) :

- **Donne** acte au rapporteur, des explications détaillées ci-dessus,
- **Donne** son accord de principe pour l'achat de la parcelle E210,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 4 septembre 2024
Le Maire



Denis DUBOURGNOUX